

Châlons en Champagne, le 3 septembre 2009

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux de
l'Education Nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs
Les Inspecteurs de l'Education Nationale,

L'Inspectrice d'Académie

Division de l'Organisation
Scolaire et des Statistiques

JLT N° 3/2009-2010

Affaire suivie par
J.L. TITEUX

Téléphone
03.26.68.61.45

Télécopie
03.26.68.61.44

Mél :
ce.doss51-3@ac-reims.fr

Cité Administrative Tirllet
51036 Châlons-en-Champagne
cedex

Objet : Exercices d'évacuation / Exercice de mise à l'abri.

Les exercices d'évacuation sont obligatoires dans les établissements d'enseignement, conformément à l'article R 33 du règlement de sécurité (Arrêté du 25 juin 1980). Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information à l'attention des élèves et du personnel.

Je vous demande de bien vouloir rappeler aux directeurs des écoles publiques et privées de votre circonscription que le premier exercice d'évacuation doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.

La réglementation en vigueur (Art. R232-12-21 du code de travail) précise que ces exercices doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois.

Je vous demande de veiller à ce que les directeurs des écoles organisent deux exercices d'évacuation minimums par année scolaire, à quoi s'ajoute l'obligation réglementaire (circulaire du 29 Mai 2002) d'organiser au moins un exercice de mise à l'abri afin de valider les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS).

Dans le but de réaliser un suivi, je vous invite à me retourner par courrier ou par mail (ce.doss51-3@ac-reims.fr), les différents imprimés ci-joints pour le :

- **01 décembre 2009** : Exercice(s) d'évacuation + Exercice de mise à l'abri,
 - **02 Avril 2010** : Exercice(s) d'évacuation + Exercice de mise à l'abri **facultatif**,
 - **18 Juin 2010** : Exercice(s) d'évacuation **facultatif** + Exercice de mise à l'abri **facultatif**.
- Les imprimés sont téléchargeables sur le site de l'Inspection Académique – Onglet Etablissements et Structures puis Prévention des Risques.

L'Inspectrice d'Académie



Ann-Marie FILHO

PJ : - Compte-Rendu d'exercice d'évacuation
- Compte-Rendu d'exercice de mise à l'abri